



renouvellement carte séjour étudiant après expiration

Par **Sassy**, le **30/12/2011** à **02:49**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère en master, je suis arrivée en France depuis octobre 2010 .J'ai abandonné les cours l'année dernière au deuxième semestre parce que j'avais beaucoup de problème d'adaptation(niveau cours, recherche de logement, niveau social...)pour essayer de régler tout ça et préparer la rentrée prochaine.je sais que j'ai vite baissé les bras,mais c'était vraiment une année très difficile. Cette rentrée je me suis inscrite et tout va bien j'ai mon appartement, mon petit job,mes amis et j'arrive à mieux suivre les cours.

Pour le renouvellement du titre de séjour je ne savais pas qu'il fallait se référer à la date sur le visa ce qui a fait que j'ai téléphoné en retard et ils m'ont donné rendez vous pour le 29 novembre. comme j'étais défaillante j'ai eu peur d'aller à mon rendez vous, après avoir lu beaucoup de témoignages, pour ne pas être expulsée car je veux vraiment avoir mon master. Je ne connaissais pas bien le système des titres de séjour et j'ai minimisé son importance. Aujourd'hui cela fait 3 mois depuis que ma carte n'est plus valable, j'aimerais savoir si c'est une bonne idée que de reprendre rendez vous(je suis sous une préfecture différente de celle ou j'avais pris rendez vous en novembre) ou serait il mieux d'attendre l'année prochaine, si je valide mon année de faire un dépôt(je ne sais pas si c'est autorisé ou non)?

Je vous remercie par avance.

Sassy